

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

Date de la convocation 13-10-2017 Affichée le 13-10-2017

Conseillers municipaux en exercice: 15
Votants : 13 Présents: 12 Procurations: 1

Présents :

Mesdames : PETIT, LOBJOIS, MARTIN, ROSTAN, SINTES, SMETKO

Messieurs : HEINIGER, GOUZY, MATHARAN, PERIN, SOULE, TUDURI

Excusés ayant donné procuration : Mme ABADIE donne procuration à Mme MARTIN

Absents/Excusés n'ayant pas donné procuration : Mme FRINAULT, Mr GODIER

Secrétaire de séance : Mr MATHARAN

♦ Approbation du compte rendu 03-10-2017:

Après lecture, le conseil municipal approuve le compte rendu du 03-10-2017.

♦ Reversement de la taxe d'aménagement de la zone du Roulage à la CCGT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de la décision du Conseil communautaire du 15 novembre 2016 fixant l'intérêt et les périmètres des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. Il précise que les communes membres de la Gascogne Toulousaine encaissent des recettes fiscales liées directement à l'activités communautaire sur ces zones d'activités d'intérêt communautaire, à savoir le produit de la taxe d'aménagement acquittées par les entreprises installées sur ces équipements communautaires. Il informe les membres que l'article L3312-2 du Code de l'urbanisme permet de prévoir le versement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à un EPCI compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur son territoire, de sa compétence.

Monsieur Le Maire donne lecture de la proposition du Bureau communautaire du 21 novembre 2016, à savoir le versement à 100 % de la taxe d'aménagement à la CCGT pour les ZAE du Roulage.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité :
POUR : 10 ABSTENTION : 3

- APPROUVE le versement de la fiscalité en zones d'activités économiques d'intérêt communautaire dans les conditions définies ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de versement de la taxe d'aménagement à la CCGT et sur les périmètres définis

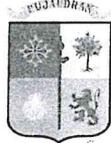
♦ Ouverture du poste de bibliothécaire

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création de la médiathèque-Ludothèque communale, bâtiment public au service des administrés et de la politique culturelle et sociale de la collectivité, son organisation et son fonctionnement sont déterminés par le conseil municipal et sont de la responsabilité du maire.

En conséquence il est nécessaire de créer un poste de bibliothécaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CHARGE Monsieur le Maire de créer un poste de bibliothécaire début 2018 afin d'assurer les missions d'élaboration du projet de lecture publique et développement du réseau de la Médiathèque, de gestion administrative, budgétaire et technique de l'établissement.



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

Date de la convocation 13-10-2017 Affichée le 13-10-2017

Conseillers municipaux en exercice: 15
Votants : 13 Présents: 12 Procurations: 1

♦ Débat d'Orientation Budgétaire 2018 (DOB)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 portant sur le réaménagement du bâtiment scolaire :

- Agrandissement et l'accès du réfectoire
- Création de sanitaires
- Réhabilitation des locaux administratifs de la maire en salles de classe.

♦ Demande de subventions pour le dossier de réaménagement du bâtiment scolaire DETR2018 – FRI2018

Le dossier de subventions sera établi pour la DETR et FRI 2018.

QUESTIONS DIVERSES

♦ Subvention Téléthon

Cette demande de subvention est à voir avec l'association des chemins de Saint Jacques

La séance est levée à 22 h 40

Signé et approuvé par le secrétaire de séance :

Secrétaire de séance

Alain MATHARAN

Le Maire,

Roger HEINIGER

